



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



ACCOMPAGNEMENT POUR LA CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre du pôle conversion bio Alsace

Objectifs

- Orienter l'agriculteur dans le cadre d'un projet de conversion en bio :
- Apporter les connaissances de base et un conseil personnalisé pour envisager la conversion de son exploitation.
 - Chiffrer et analyser, selon la demande, la conversion afin de vérifier la viabilité du projet.
 - Informer des démarches administratives, et accompagner les demandes de soutien, une fois la conversion engagée.

Qui est concerné ?

Tous les agriculteurs et viticulteurs intéressés par une conversion de leur exploitation en agriculture biologique.

Prestations proposées

Première visite

La première visite du conseiller référent vise à lever les principales interrogations de l'agriculture biologique en apportant des éléments d'ordre technique, réglementaire et administratif, complétés par des informations sur les débouchés potentiels. A cette occasion, un « guide de conversion bio Alsace » est distribué.

Accompagnement pour la conversion en bio

Formule de base

A partir des atouts et contraintes identifiés pour un passage en bio, le conseiller référent, avec l'aide des conseillers spécialisés, donne les grandes orientations et adaptations techniques à entreprendre pour pouvoir envisager une conversion en bio de l'exploitation.

- Visites complémentaires avec un conseiller spécialisé.
- A l'issue du rendez-vous, un compte rendu écrit de diagnostic et de conseil vous sera remis.

Formule approfondie (étude technico-économique)

- En lien avec les conseillers spécialisés : construction d'hypothèses techniques et d'un système cohérent en bio et avec les objectifs de l'agriculteur.
- Réalisation d'une simulation économique à partir des hypothèses émises pour évaluer l'impact de la conversion par rapport à la situation initiale.
- Restitution orale des résultats et remise d'un rapport d'étude intégrant les simulations et des conseils pour la conversion bio.

Information et accompagnement des demandes de soutien

Dans le cas d'un engagement effectif en bio, l'accompagnement se poursuit pour les démarches d'obtention des aides spécifiques à l'AB.

Nos +

- Prestations proposées dans le cadre du pôle de conversion bio Alsace en partenariat avec l'OPABA.
- Prestation individuelle, conseil personnalisé, écoute et analyse objective.
- Domaines de compétence techniques, réglementaires et économiques.

Vos conseillers référents

■ **Sophie DELATTRE**
03 89 20 97 74
sophie.delattre@alsace.chambagri.fr

Vos conseillers techniques

EN GRANDES CULTURES

■ **Benoît GASSMANN ***
03 89 20 97 55
benoit.gassmann@alsace.chambagri.fr

EN VITICULTURE

■ **Jérôme ATTARD ***
03 89 20 97 41
jerome.attard@alsace.chambagri.fr

EN MARAICHAGE

■ **Johanna BODENDORFER**
03 89 20 97 46
johanna.bodendorfer@planete-legumes.fr

EN ELEVAGE BOVIN LAIT

■ **Philippe LE STANGUENNEC**
06 82 79 72 51 (67)
philippe.lestanguennec@alsace.chambagri.fr

■ **Alain MARCILLET (68)**
06 83 00 68 55
alain.marcillet@alsace.chambagri.fr

■ **Adeline WIMMER (montagne)**
06 65 23 04 74
adeline.wimmer@alsace.chambagri.fr

AUTRES ELEVAGES :
NOUS CONTACTER

Vos conseillers économiques

■ **Pascale KNEPFLER**
03 89 20 97 13
pascale.knepfler@alsace.chambagri.fr

■ **Daniel BRUA**
06 37 54 12 30
daniel.brua@alsace.chambagri.fr

**** Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

*** Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques**

La Chambre d'agriculture d'Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Engagements complémentaires

Au niveau technique :

- Productions végétales

Un conseil ponctuel ou suivi est proposé après l'engagement en bio (voir offre de service « conseil en agriculture biologique »).

- Productions animales

Les prestations de contrôle de performances permettent un suivi des résultats techniques une fois le passage en bio amorcé (voir offres de service « conseil et pesée en élevage bovin et caprin laitier », « contrôle de performance bovin viande et ovin »).

- Maraichage et légumes de plein champ

Voir offre de service « Conseil légumes : Planète Légumes »

Au niveau économique (uniquement dans le 68) :

Après engagement en bio, un suivi de gestion technico-économique peut être proposé (voir offre de service correspondante suivi de gestion d'entreprise).



Tarifs - Durée

Tarif sur demande

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.

Partenaires

- Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPA).



Chambre d'agriculture d'Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr

■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

